



Membres en exercice	27
Membres présents	21
Suffrages exprimés	24
Pour	24
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/63

Objet : Retrait de la délibération du 8 juillet 2024 d'approbation du Plan Local d'Urbanisme

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sise à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 30 octobre 2024

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie-Laure LOYEZ, Nathalie SIMARD, Jérôme LABORIE, Kévin LABORDE, Christophe ERMOLENKO, Adeline BATALLER GARCIA, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA, Elian GOMEZ

Absents ayant donné procuration : Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Delphine FERRERES VALAT a donné pouvoir à Stéphane ORTI, Aurélie PACE a donné pouvoir à Elisabeth MOULY MANETAS

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS

Secrétaire de séance : Alain D'AMATO

Monsieur le Maire revient sur l'historique de la procédure d'élaboration du PLU.

Par délibération du 10 juillet 2023, le projet de PLU a été arrêté.

Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été sollicitées afin de rendre un avis sur ce projet puis l'enquête publique s'est déroulée du 17 avril au 17 mai 2024.

A la suite de cette enquête, Monsieur le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable sur le projet de PLU dans la mesure où les modifications demandées par les PPA, la MRAE et le public étaient suivies d'effet.

Le PLU a été adopté le 8 juillet 2024.

Sa transmission au contrôle de légalité a donné lieu à des avis et remarques de Monsieur le Préfet de l'Hérault, ils portent principalement sur :

- Les projections démographiques du PLU,
- L'évaluation des besoins en logement,
- La consommation d'Espaces Naturels, Agricoles ou Forestiers (ENAF) nécessaire à la mise en œuvre du volet habitat du PLU,

la résolution des logements vacants,

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20241106-202463-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024

- La consommation d'ENAF nécessaire à la mise en œuvre du volet économique du PLU.

Une rencontre a été organisée avec Monsieur le Sous-Préfet de BEZIERS ainsi que les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Conformément à la demande des services préfectoraux, il convient de procéder au retrait de la délibération du 8 juillet 2024 approuvant la révision générale du PLU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L.243-3 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2024 approuvant la révision générale du PLU,

Considérant la demande des services préfectoraux ayant déposé un recours gracieux à l'encontre de la délibération approuvant cette procédure,

Le Conseil Municipal décide :

- De retirer la délibération du 8 juillet 2024,
- De dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal régional ou local diffusé dans le Département.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie

dématériels 1106-2024-1071) dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture
1106-213403263-20241106-202463-1071
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024

un délai de deux à compter de la publication.



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20241106-202463-DE
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024